

LA GRIFFE DE SAINT-DÉZÉRY

le magazine de votre commune





NUMEROS D'URGENCE

S.A.M.U.	15
GENDARMERIE.....	17
Gendarmerie ST-CHAPTES...04 66 81 20 73	
POMPIERS.....	18
Pompiers ST-GENIÈS DE MALGOIRÈS	
.....04 66 81 98 64	
URGENCE N° Universel.....	112
SERVICE DES EAUX.....04 66 03 37 37	

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

- **Heures d'ouverture au public :**
Mardi 14h - 18h30
Jeudi 14h - 16h30
Vendredi 9h - 11h
- **Téléphone/Fax : 04 66 81 98 92**
- **Courrier électronique :**
stdezery.mairie@wanadoo.fr
- Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

Site internet
de la Mairie de Saint-Dézéry :
www.saint-dezery.fr

ECOLES

- **Inscriptions** au secrétariat du SMIRP
Mairie de Castelnau-Valence
Téléphone : 04 66 83 20 42
- **Ecole de Saint-Dézéry :**
04 66 81 28 37
- **Ecole de Castelnau-Valence :**
04 66 83 31 19
- **Ecole de Saint-Maurice :**
04 66 24 76 83

ASSISTANTES MATERNELLES à Saint-Dézéry

- **Séverine BERTRAND**
06 22 12 26 92
- **Bettina CHAUCHARD**
06 28 06 71 74
- **Emeline GOBENCEAUX**
06 84 78 22 65
- **Pauline GRASSET**
06 50 66 61 10

BIBLIOTHEQUE

- **Heures d'ouverture au public :**
Mardi 16h30/17h30 - Mercredi 11h/12h - Mercredi 16h30/18h30
- **Service de portage de livres à domicile :**
contacter Evelyne JANIN, responsable de la bibliothèque au 04 66 81 95 17
- **Courrier électronique :**
bibliosaintdezery@orange.fr
- **Site internet du réseau des bibliothèques et médiathèques de la CCPU :**

www.mediatheques.ccpaysduzes.fr

INFORMATIONS UTILES

- **Collecte des ordures ménagères**
Les mardis et samedis matin
- **Collecte du tri sélectif**
Les jeudis matin
- **Déchetterie de Choudeyrague :**
RD 114 Garrigues Sainte-Eulalie
Carte d'accès à retirer au secrétariat de mairie.
Horaires d'ouverture : Lundi et vendredi 14h/17h - Mercredi et samedi 9h/12h et 14h/17h
Déchetterie fermée les jours fériés
- **Containers de recyclage**
Verre/papier/tissus
En face de la station d'épuration
- **Régie du SIVOM de la Région de Collorgues (distribution de l'eau)**
Place de la République
30700 FOISSAC
Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 10h à 12h
Téléphone : 04 66 03 37 37
En cas d'urgence uniquement :
04 66 03 37 31
- **Frelons asiatiques :** Contacter Monsieur Marceau Lacroix
07.71.01.98.32
- **Boîte aux lettres de La Poste**
Place de la Mairie
Levée du courrier du lundi au vendredi 9h30, samedi 8h

• Permanence du service public itinérant :

Le mercredi de chaque première semaine complète du mois (vérifier la date précise sur l'affichage en Mairie ou sur le site internet de la Mairie) de 14h à 16h30 à l'école de Saint-Dézéry.

• CCPU

9 Avenue du 8 Mai 1945, 30700 Uzès
04 66 03 09 00
Page Facebook « Pays d'Uzès, Communauté de Communes »

Site internet de la Communauté
de Communes Pays d'Uzès
www.ccpaysduzes.fr

• Office du tourisme « Destination Pays d'Uzès Pont du Gard »

16 Place Albert 1er, Chapelle des Capucins, 30700 Uzès / 04 66 22 68 88
Site : www.uzes-pontdugard.com

• Taxi Rachel : 06 17 78 61 03

--rachel.chaneac@live.fr-----

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

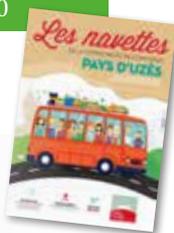
Le jeudi matin à la Mairie de Saint-Chaptes. Contacter le Centre Médico-Social d'Uzès au 04 66 03 48 00 pour prendre rendez-vous.-----

DIVERS

- Nous vous remercions de signaler au secrétariat de Mairie **toute panne dans le réseau d'éclairage public**, afin de faire procéder aux réparations le plus rapidement possible.

Navette gratuite vers le marché d'Uzès - le Samedi matin

Départ Saint-Dézéry/Route de Collorgues : 8h25
Retour Uzès/Esplanade : 11h30



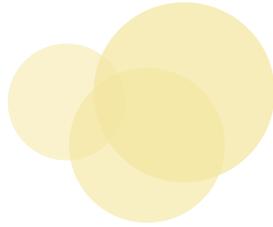
La Griffe de Saint-Dézéry N°22 - 2^{ème} semestre 2022

Directeur de la publication : Bernard Dailcroix

Rédaction : Commission Communication

Réalisation : VR Communication

Photos : Evelyne Janin/Bernard Dailcroix/Cécile Turion/APE/ Little Shao



*Bernard DAILCROIX,
Maire de Saint-Dézéry*

Madame, Monsieur,

Les quatre dimanches d'élection, présidentielle puis législatives, se sont traduits, à Saint-Dézéry, par une participation légèrement supérieure (environ 55 % des 323 inscrits) à celle observée tant au plan national que régional.

La tenue du bureau de vote et les dépouillements ont été assurés quasi exclusivement par vos élus : toutes ces opérations se sont déroulées sans aucun incident.

Quant aux résultats, ils reflètent très exactement la montée des extrêmes alors même que les candidats aux législatives étaient – et demeurent – largement inconnus...

En ce début d'été, chacun aura déjà constaté la précocité, l'importance et la durée des fortes chaleurs, et leurs conséquences, une sécheresse lourde de périls.

Nous nous devons donc de rappeler :

- . Les mesures de restriction de l'usage de l'eau,
- . L'extrême prudence face aux risques d'incendie.

(Un « incident » récent – maîtrisé après l'intervention pendant 3 heures de 4 véhicules de pompiers, d'un avion de reconnaissance et de la gendarmerie et survenu de plus un jour de vent violent – a montré s'il en était besoin la rapidité de la propagation des flammes).

Deux bonnes nouvelles cependant pour terminer :

. Notre forte et immédiate implication, dès l'annonce de la « décision » du Rectorat de réduire le nombre de classes, a permis que soient maintenues les deux classes de notre école : ce bulletin présente dans ses pages intérieures les courriers résumant les développements de ce dossier.

. L'aire de jeux des enfants – entièrement restructurée, enfin mise aux normes et dotée de nouveaux jeux – est désormais ouverte et peut accueillir sous la responsabilité et la garde de leurs parents, les plus jeunes habitants de la commune.

Bonnes vacances à tous !

Cordialement

Votre Maire

Bernard DAILCROIX





- Vie municipale -

Aire de jeux

« À vos marques, prêts, jouez ! »

Le projet «aire de jeux» présent dans notre programme aux élections municipales nous mobilise depuis plus d'un an. Le projet final est passé au vote en début d'année. Et à l'unanimité nous avons décidé du mobilier, des jeux et des aménagements paysagers. Le calendrier était serré mais notre objectif était d'ouvrir l'aire de jeux pour les vacances scolaires de printemps.

Une fois le projet voté les délais ne nous appartenant plus, il nous a fallu être patients pour profiter de ce parc.

La réalisation du projet s'est avérée plus complexe que sur le papier et la construction des jeux rendue difficile par les formes irrégulières du bois naturel.

Les surfaces de sécurité ont dû être repensées et les petits jeux à ressort déplacés. Une fois les jeux installés ce sont les livraisons de matériaux annexes qui ont tardé. Finalement le gazon méditerranéen ne sera planté qu'à la rentrée (la chaleur s'étant invitée tôt cette année).

Les enfants de Saint Dézéry et des alentours, mais aussi les parents et les habitants du village doivent être contents de pouvoir enfin profiter de cet aménagement.

Et nous sommes très heureux d'avoir pu mener à bien ce projet.

Nous aurons la joie de voir les enfants de 2 à 10 ans profiter des structures.

Ce projet, d'un montant total d'environ 58 500€, a pu voir le jour grâce aux subventions attribuées par La Région (12 500€) et le Département (16 250€), soit environ 49% du coût de l'opération.



Fermeture de classe à l'école de Saint-Dézéry

Une défense assumée



Mairie de Saint-Dézéry
2 place Marc Hermet
30 190 Saint-Dézéry

Saint-Dézéry, le 30 janvier 2022

Madame, Monsieur,

L'Inspection Académique vient de nous informer de son intention de fermer une classe dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal Saint-Maurice de Cazeville / Saint-Dézéry / Castelnau-Valence pour la rentrée de septembre 2022.

Cette fermeture concernerait l'école de Saint-Dézéry.

Le RPI passerait donc de 6 classes à 5 classes : 2 en maternelle à Saint-Maurice, 1 en primaire à Saint-Dézéry, 2 en primaire à Castelnau-Valence.

Les élus des 3 communes, les enseignants et les parents d'élèves se mobilisent contre ce projet qui suscite l'incompréhension et l'inquiétude.

Les effectifs ne sont pas en baisse par rapport aux années précédentes. Les prévisions montrent 123 élèves pour septembre 2022 contre 118 cette année.

Par ailleurs, les projets de PLU et d'ouverture à la construction pour les communes de Saint-Dézéry et Castelnau-Valence laissent espérer un apport de population et donc d'enfants à scolariser pour les années futures.

Au niveau pédagogique, selon la répartition envisagée par l'Inspection Académique pour la prochaine rentrée, la fermeture d'une classe entraînerait l'isolement d'une enseignante à Saint-Dézéry, et la création d'un triple niveau pour une enseignante à Castelnau-Valence (CE1/CE2/CM1); ce qui semble plutôt déraisonnable si on souhaite la réussite dans leur scolarité pour les enfants du RPI.

Au niveau de l'école de Saint-Dézéry, les 2 enseignantes actuellement en poste font l'unanimité quant à leurs qualités humaines et professionnelles. Leurs compétences et leur implication ne sont plus à démontrer, surtout depuis l'épidémie de la COVID où elles ont su s'adapter à tous les protocoles sanitaires successifs et aux contraintes liées, avec toujours l'élève et sa réussite au centre de leurs préoccupations.

Enfin, les locaux de l'école de Saint-Dézéry offrent de bonnes conditions d'accueil pour les enseignants et les élèves.

La Mairie de Saint-Dézéry investit régulièrement pour apporter des améliorations : travaux de réfection de peinture, pose de films occultants anti-intrusion/attentat sur toutes les fenêtres, installation d'un visiophone...

Des subventions publiques ont même été versées pour l'installation en novembre 2021 d'un tableau numérique dans la classe menacée de fermeture (montant du matériel : 8500€), ce qui souligne l'incohérence de la décision de l'Inspection Académique et le gaspillage d'argent public si cet équipement n'était finalement pas utilisé.

Pour toutes ces raisons, soutenez la mobilisation, témoignez de votre solidarité, venez nombreux signer la pétition disponible en mairie pour le maintien des 6 classes dans le RPI.

Le Maire de Saint Dézéry

Bernard Dailcroix



Mairie de Saint-Dézéry
2 Place Marc Hermet
30 190 Saint-Dézéry

Le 17 février 2022

Aux Habitants de Saint Dézéry

Chère Madame, Cher Monsieur,

C'est aux termes d'un bref entretien téléphonique que l'Inspection d'Académie nous a informé ce 15 février de la renonciation au projet de fermeture d'une classe à l'école de Saint Dézéry.

Nous nous réjouissons bien sûr de cette bonne nouvelle.

A l'évidence, notre réaction immédiate et argumentée aux courriers de l'Académie, la position commune adoptée par les trois maires des communes accueillant le regroupement scolaire, la sensibilisation et le soutien des élus (Sénateurs, Députée et Communauté de Communes Pays d'Uzès), la mobilisation des parents d'élèves ont fait que nous conserverons donc, pour l'année scolaire 2022/2023 au moins, nos deux classes à l'école, à l'identique de la situation actuelle.

Nul n'est besoin de souligner à nouveau l'importance de l'école pour le village.
Tout comme vous, nous resterons donc attentifs à l'évolution de la situation.

Bien cordialement

Bernard Dailcroix
Maire de Saint-Dézéry

Travaux sur les voiries

Le programme d'entretien des voiries et travaux de mise aux normes se poursuit. Durant le dernier semestre trois lots de travaux ont été effectués :

- le Chemin du Vieux Chêne peu usité car étroit et mal entretenu avait un fossé partiellement effondré. Des buses ont été mises en place pour permettre un meilleur écoulement des eaux ce qui a eu l'avantage d'élargir un peu le chemin en gagnant sur le fossé. Ce chemin sera goudronné lors d'une prochaine tranche de travaux.
- la Route de Valence a connu un gros chantier de mise aux normes du réseau d'égout. Ces travaux étaient nécessaires pour la phase préparatoire du projet de nouvelle station d'épuration. Les canalisations passant par endroits sur des propriétés privées ont été remises dans le domaine public. Les pentes ont aussi pu être corrigées pour un meilleur écoulement, ce qui a nécessité d'enfouir les tuyaux jusqu'à 2,80m sur certains tronçons.
- Enfin le Chemin des Olivettes a également bénéficié de la remise aux normes requise dans le cadre du projet de station d'épuration et a été regoudronné à l'issue de ces travaux.



Chats libres

La Mairie de Saint-Dézéry a signé une convention avec la Fondation d'entreprise CLARA pour la gestion des chats libres vivant sur le territoire de la commune, afin d'éviter leur prolifération et les nuisances qui en découlent mais aussi afin de leur apporter une protection car ils sont également générateurs de lien social pour les personnes qui s'en occupent.

A la demande de la Mairie, la Fondation d'entreprise CLARA réalisera des captures de chats errants non identifiés, sans propriétaire, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Un vétérinaire effectuera la stérilisation et l'identification des animaux, avant qu'ils ne soient relâchés sur les lieux de leur capture. Le coût de ces opérations sera à la charge de la Mairie, pour un montant de 100€ par animal pris en charge, mâle ou femelle. Cette démarche doit permettre une occupation raisonnée de l'espace urbain par l'animal, principe auquel la Fondation d'entreprise CLARA adhère pleinement.

La commune informera les habitants des campagnes de capture par voie d'affichage et sur le site internet de la Mairie www.saint-dezery.fr



Election présidentielle Résultats à Saint-Dézéry

Election présidentielle 1 ^{er} tour : dimanche 10 avril 2022			
Candidat	Voix	Candidat	Voix
Nathalie ARTHAUD	1	Jean-Luc MELENCHON	56
Fabien ROUSSEL	6	Anne HIDALGO	7
Emmanuel MACRON	55	Yannick JADOT	14
Jean LASSALLE	17	Valérie PECRESSE	8
Marine LE PEN	90	Philippe POUTOU	3
Éric ZEMMOUR	8	Nicolas DUPONT-AIGNAN	6

Election présidentielle 2 ^{ème} tour : dimanche 24 avril 2022		
Candidat	Voix	%
Marine LE PEN	140	58,09
Emmanuel MACRON	101	41,91

Au niveau national, Emmanuel MACRON a été élu Président de la République avec 58,55% des voix.

Election présidentielle Participation/Abstention				
	1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
	Nombre	%	Nombre	%
Inscrits	321		321	
Votants	276	85,98	267	83,18
Abstention	45	14,02	54	16,82

Elections législatives Résultats à Saint-Dézéry

Elections législatives 1 ^{er} tour : dimanche 12 juin 2022			
Candidat	Voix	Candidat	Voix
Pierre MEURIN	66	Denis BIAIS	2
Aurélie WAGNER	0	Jean-Pierre DE FARIA	4
Nadine SCHUSTER	10	Philippe RIBOT	33
Gaël GIRARD	5	Stéphane NAPOLI	1
Stéphanie BIENKOWSKI	3	Valérie MARTRE	5
Dominique PASSIEU	4	Jérôme GARCIA	0
Arnaud BORD	48		

Elections législatives 2 ^{ème} tour : dimanche 19 juin 2022		
Candidat	Voix	%
Pierre MEURIN	69	47,91
Arnaud BORD	75	52,09

Elections législatives Participation/Abstention				
	1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
	Nombre	%	Nombre	%
Inscrits	322		323	
Votants	183	56,83	165	51,09
Abstention	139	43,17	158	48,91

Au niveau de la 4^{ème} circonscription du Gard, Pierre MEURIN a été élu député avec 54,49 % des voix.



Recensement

A noter dès à présent : à Saint-Dézéry, le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Prévus en 2022, il a été reporté en raison de l'épidémie de COVID 19. Le recrutement de l'agent recenseur est en cours et son identité vous sera donnée ultérieurement. Les réponses au questionnaire se feront de préférence par internet sur le site dédié www.le-recensement-et-moi.fr, mais également sur papier pour ceux qui ne peuvent le faire en ligne. Vous retrouverez davantage d'informations sur le site.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur lorsqu'il se présentera à votre domicile et nous vous rappelons que **le recensement est obligatoire/confidentiel/déclaratif**.

Précisons que le recensement est organisé sous la houlette de l'INSEE en partenariat avec les mairies. En effet, il y a une répartition des rôles, l'INSEE organise en aval et contrôle en amont la collecte, tandis que les communes préparent et réalisent la collecte sur le terrain.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Pour mémoire, population de Saint-Dézéry au dernier recensement de janvier 2017 : 450 habitants.



Etat civil

Naissances

- Warren LAUDE VARGAS, né le 13 mai 2022 au foyer de Laury VARGAS et Turenne LAUDE.
- Valentin MAI THANH, né le 20 juin 2022 au foyer de Violaine LARMANDIEU et Simon MAI THANH.

Félicitations aux heureux parents et longue vie aux bébés !

PACS

- Manon LEROY et Valentin DONADILLE le 16 février 2022.
- Elodie THEBAULT et le Benjamin PERNOT 26 avril 2022.
- Anaïs DELBREIL et Florian ROBERT le 21 mai 2022.

Tous nos vœux de bonheur aux Pacsés.



Elodie THEBAULT et Benjamin PERNOT



Manon LEROY et Valentin DONADILLE



Florian ROBERT et Anaïs DELBREIL

Décès

- Jean LEAL le 27 avril 2022, à l'âge de 70 ans.

Nous renouvelons nos sincères condoléances à sa famille.

- Vie pratique -



Vigilance sécheresse / Restrictions des usages de l'eau

En ce début d'été, les nappes et les cours d'eau présentent une situation très dégradée qui devrait encore s'aggraver au fil des semaines.

Le 7 juillet 2022, la Préfecture du Gard a classé notre commune en « alerte sécheresse renforcée » au moins jusqu'au 31 octobre 2022.

Un arrêté préfectoral instaure des mesures de limitation des usages d'eau. Les restrictions concernent les usages privés (lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des pelouses et des potagers...), les usages agricoles (irrigation des cultures), les usages professionnels et les usages collectifs (stations d'épuration).

Pour les particuliers, les restrictions sont principalement les suivantes :

- Aucun lavage de véhicule privé.
- Aucun remplissage de piscines privées
- Aucun arrosage de pelouse
- Arrosage des potagers interdit entre 8h et 20h

Retrouvez toutes les restrictions dans le tableau suivant.

ALERTE RENFORCEE Mesures de limitations des usages de l'eau

Dispositions générales

L'objectif affiché, pour tous les usages, est une économie d'environ 50 % des volumes d'eau consommés par rapport à une période similaire hors crise sécheresse.

Tous les prélèvements doivent être autorisés (article L 214-1 du CE) et munis d'un moyen de comptage approprié des volumes prélevés (article R 214-57 du CE).

Pour tous les prélèvements, le relevé des volumes consommés prévus à l'article R 214-58 du code de l'environnement, passe à une fréquence bimensuelle (1 fois tous les quinze jours). Il doit montrer une économie d'eau de l'ordre de 50 % par rapport à la moyenne mensuelle des 5 dernières années (hors année de sécheresse).

Type d'usages	Mesures d'interdiction et de restriction applicables	
	Type d'action	Mesures ou modalités d'application
Tous les usages (Privés loisirs collectifs)	Interdictions	<p>Les activités suivantes sont concernées par ces mesures d'interdiction:</p> <ul style="list-style-type: none"> ==> remplissage complet des piscines privées ⁽¹⁾, ==> lavage des véhicules publics et privés à l'exception du lavage dans les installations professionnelles commerciales équipées d'un dispositif de récupération et de recyclage de l'eau. Cette restriction ne s'applique pas aux véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (épareuse, bétonnière...) et pour les organismes liés à la sécurité, ==> vidange des piscines publiques (sauf autorisation du service de police de l'eau) ==> le lavage des voiries, sauf impératif sanitaire. L'utilisation des balayeuses laveuses automatiques n'est pas concernée par cette interdiction, ==> fonctionnement des lavoirs et fontaines publiques (griffons etc...) qui ne fonctionnent pas sur un circuit d'eau fermé. ==> pratique de la pêche, se référer à l'arrêté spécifique. ==> l'orpaillage amateur est interdit. Aucune autorisation ne sera délivrée et les autorisations déjà accordées sont suspendues. ==> arrosage des pelouses, des espaces verts privés et publics (hors arrosages par micro-irrigation et gouttes à gouttes), des jardins d'agrément, ==> arrosage des espaces sportifs de toute nature (stades ...etc). ==> arrosage des terrains de golf à l'exception des « greens » et des départs qui peuvent être arrosés avant 8 h 00 et après 20 h 00. <p>⁽¹⁾ à l'exception de la première mise en eau des piscines nouvellement construites</p>
	Interdictions entre 8 h 00 et 20 h 00	<p>Les usages suivants sont concernés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ==> arrosage des jardins potagers par des ouvrages de prélèvement autres que les béals*.

* L'arrosage des jardins potagers effectués à partir d'un béal est soumis aux mêmes restrictions que les usages agricoles avec une ressource en cours d'eau ou en nappe d'accompagnement (voir la catégorie concernée décrite ci-après)

Il est demandé à chacun d'adopter un comportement écoresponsable en utilisant l'eau de manière mesurée.

Tout contrevenant aux mesures de l'arrêté préfectoral s'expose à une peine d'amende pouvant aller jusqu'à 1500€ pour les particuliers.

En fonction de l'évolution des conditions climatiques, la préfecture pourrait décider de renforcer, de prolonger ou d'abroger ces dispositions.

Tout au long de l'été, consulter régulièrement le site internet de la Mairie www.saint-dezery.fr rubrique « Actualités » pour connaître l'évolution de la situation. Ces informations seront également disponibles sur les panneaux d'affichage municipaux (Mairie et place du Griffes).

Retrouvez tous les détails sur le site www.gard.gouv.fr.



Bruits de voisinage

Un rappel en matière de bruits de voisinage semble nécessaire pour passer l'été tranquillement... mais cela vaut pour le reste de l'année également !

En journée, pour vivre en bonne harmonie avec ses voisins, il faut avoir en tête le principe suivant, basé sur l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2008 :

L'utilisation des appareils à moteur pour des travaux de bricolage et de jardinage n'est pas autorisée en dehors des horaires suivants :
de 8h30 à 19h30 les jours ouvrés
de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Les autres bruits de voisinage générés par les comportements humains, domestiques ou animaux (musique, cris, moteurs de voiture, pétards, aboiements...) sont également à éviter.

Et bien entendu, la nuit, entre 22h et 7h, il convient d'être encore plus vigilant concernant les nuisances sonores.

Vous pouvez consulter l'intégralité de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2008 sur le site de la Mairie de Saint-Dézéry : www.saint-dezery.fr rubrique « Le village - Vivre à Saint-Dézéry - Bruits de voisinage ».

Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des particuliers (déchets de tonte, d'élagage, feuilles sèches...) est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental. Cette interdiction est valable en tout temps et en tout lieu. En effet les végétaux coupés issus des jardins sont considérés par la réglementation comme des déchets ménagers et doivent donc être éliminés comme tels en déchetterie.

L'interdiction de brûlage des déchets verts participe à la lutte contre la pollution atmosphérique. La combustion des déchets verts dégage de nombreuses substances polluantes toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. Par exemple, 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine. En France, la pollution aux particules fines nous affecte tous : en moyenne elle réduit notre espérance de vie de 8,2 mois et le coût individuel de cette pollution est estimé entre 400 et 500€ par an (source ADEME). Nous sommes tous concernés, ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve donc notre santé. En cas de non-respect de cette interdiction, l'amende peut s'élever jusqu'à 450€.

Il existe cependant des dérogations à cette interdiction générale de brûlage des déchets verts. Elles concernent notamment les déchets végétaux qui ne sont pas assimilés à des déchets ménagers. C'est le cas pour les végétaux coupés ou sur pieds brûlés dans le cadre d'une activité agricole ou forestière. Ou lorsque les déchets verts sont issus du débroussaillage réglementaire dès lors qu'aucun moyen d'élimination de ces déchets facilement accessible n'est mis à la disposition des particuliers à qui s'impose cette obligation légale. En tout état de cause l'emploi du feu est strictement interdit sous toutes ses formes entre le 15 juin et le 15 septembre. Cette année, cette interdiction est susceptible d'être prolongée au delà du 15 septembre en raison des conditions climatiques extrêmes.

Pour les personnes non-concernées par l'interdiction permanente de brûlage des déchets verts, voici le rappel des périodes réglementées pour l'emploi du feu.

Usage du feu par le propriétaire	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	15 Juin	Juillet	Août	15/sept.	Octobre	Novembre	Décembre
Brûler des végétaux coupés	Possible (*) sans déclaration		Possible (*) avec déclaration			INTERDIT			Possible (*) sans déclaration			
Brûler des végétaux sur pied	Possible (*) avec déclaration					INTERDIT			Possible (*) avec déclaration			

(*) Sauf si vent supérieur à 20 Km/heure (interdiction stricte dans ce cas-là)

Plus d'informations sur le site de la Préfecture du Gard : www.gard.gouv.fr (rubrique : politiques publiques⇒sécurité et protection de la population⇒risques⇒gestion du risque feu de forêt⇒interdiction d'emploi du feu).

Permanences du Service Public Itinérant : CAF, Assurance Maladie, CARSAT, MSA...

Depuis mai 2021, le mercredi de chaque 1^{ère} semaine complète du mois, un accueil de proximité du service public est à votre disposition à Saint-Dézéry, grâce à un partenariat entre la CCPU et la MSA.

Installés dans la garderie de l'école communale, des agents du service public vous accompagnent dans vos démarches administratives du quotidien :

- Assurance Maladie (CPAM, MSA) : attestation, décomptes, remboursements, carte VITALE, complémentaire santé...
- Famille (CAF, MSA) : allocations familiales, aide au logement, RSA, prime d'activité...
- Retraite (CARSAT, MSA) : demande de retraite en ligne, relevé de carrière...

A chaque situation individuelle, des réponses adaptées : accueil, information, orientation, accompagnement numérique, aide dans les démarches administratives.

N'hésitez pas à venir rencontrer les agents qui sont à votre disposition le mercredi de chaque première semaine complète du mois entre 14h et 16h30. Vous pouvez venir à cette permanence sans rendez-vous, ou prendre rendez-vous en appelant le 06 08 67 95 29.

L'accueil n'est pas réservé qu'aux habitants de Saint-Dézéry mais est ouvert à tous. De même vous pouvez vous rendre dans les permanences organisées dans les autres communes de la CCPU participantes : pour les connaître, consultez régulièrement le site internet de la Mairie www.saint-dezery.fr.



Biodéchets

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire stipule qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets (épiluchures de fruits et légumes et restes alimentaires ou de cuisine) sera obligatoire pour tous, particuliers ou professionnels et leur traitement devra se faire à part des autres déchets ménagers à incinérer ou à recycler. L'objectif est de valoriser ces déchets, en organisant le retour au sol de la matière organique, ce qui est bénéfique à l'activité agricole et à l'environnement.



La solution est le compostage, c'est à dire la transformation des matières organiques en compost.

Le compostage est l'un des modes de valorisation des déchets organiques les plus intéressants d'un point de vue technique et écologique, en conformité avec la réglementation :

- en limitant les transports,
- en ne générant pas de CO2 additionnel,
- en assurant un retour au sol des matières organiques bien utiles en région méditerranéenne où les sols sont en voie de désertification.

L'obligation pour les collectivités est d'organiser une collecte séparée des biodéchets. Le choix arbitré par la CCPU est que les habitants traitent eux-mêmes leurs biodéchets (pas de tournée de ramassage des biodéchets par une entreprise de collecte).

Pour les maisons avec jardin, l'installation d'un composteur semble facile mais les motivations peuvent manquer.

Alors pourquoi faire un compost dans son jardin ?

- Améliorer la fertilité du jardin
- Réduire le volume des déchets de plus de 30%, maîtriser les coûts de traitement
- Faire un geste pour l'environnement
- Economiser de l'eau et des engrais

La CCPU souhaite équiper de composteurs les habitants du territoire afin qu'ils puissent participer à la maîtrise des coûts de traitement et aux objectifs environnementaux.

Le dispositif est en cours de construction, il devrait être opérationnel à compter du mois d'octobre.

Le composteur sera délivré à titre gratuit, sous condition d'une formation d'1/2 heure lors de laquelle les éléments de base du « comment réussir son compostage » seront exposés.

La CCPU communiquera par voie de presse et sur son site dès que les inscriptions seront ouvertes, et la Mairie de Saint-Dézéry vous transmettra ces informations.

Pour les maisons de cœur de village sans jardin, ou l'habitat vertical (immeubles), plusieurs solutions seront offertes : soit du compostage partagé installé sur le territoire communal, soit du lombricompostage individuel, solution qui répond parfaitement aux contraintes spéciales, et qui sera financé par la CCPU.

De la même façon, la CCPU et la Mairie vous informeront sur ces solutions le temps venu.



Solidarité Ukraine

Face à la situation de crise qui a commencé à frapper l'Ukraine le 24 février 2022, un mouvement de solidarité nationale s'est rapidement organisé en France.



L'objectif était d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en permettant aux organisations humanitaires d'acheminer des produits de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

La commune de Saint-Dézéry s'est associée à ce mouvement de solidarité et a suivi les préconisations de l'Association des Maires du Gard en organisant une collecte de dons financiers au profit des associations humanitaires « La Croix Rouge Française » et « Le Secours Populaire Français ».

Ces 2 associations tiennent à remercier les habitants de Saint-Dézéry pour leur générosité.

A noter que vous pouvez toujours faire un don auprès de ces organismes au profit de l'Ukraine, sachant que ce don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu.

	<u>Paiement par Carte bancaire / PayPal / Chèque à l'ordre de « Secours Populaire Ukraine »</u> https://don.secourspopulaire.fr/ukraine/~mon-don
	<u>Paiement par Carte bancaire / PayPal :</u> https://www.icrc.org/fr/don/crise-en-ukraine
	<u>Paiement par Chèque :</u> à l'ordre de « La Croix-Rouge Française – Conflit Ukraine 2022 » et à envoyer à l'adresse : Croix-Rouge Française - CS 20011 - 59895 Lille Cedex 9



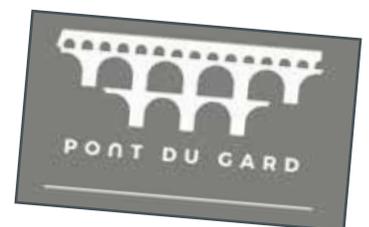
Pont du Gard

Depuis quelques années, les communes gardoises pouvaient signer une convention avec l'organisme public en charge de la gestion du Pont du Gard pour permettre à leurs habitants de bénéficier du parking gratuit et de l'entrée libre au monument. En contrepartie, les mairies s'engageaient à faire la promotion du Pont du Gard dans leurs journaux municipaux et sur les panneaux d'affichage, sites internet... La Mairie de Saint-Dézéry avait bien entendu signé cette convention.

Avril 2022 a vu la résiliation de cette convention et le mode d'accès au Pont du Gard a changé : finie la gratuité totale pour les gardois. En effet, si l'accès au monument est toujours libre, le parking est désormais payant pour tout le monde : 9€ par véhicule quel que soit le nombre de personnes ou la durée de visite.

Si le coût du stationnement peut sembler élevé, il faut préciser que les visiteurs ont la possibilité de transformer l'accès journée en abonnement pour un an et revenir autant de fois qu'ils veulent pendant 12 mois. Finalement, 9€ c'est une petite contribution financière mais qui permet de participer à la préservation du grand site classé et à l'entretien de son patrimoine naturel et historique exceptionnel.

Toutes les infos sur www.pontdugard.fr ou sur www.abonnement.pontdugard.fr



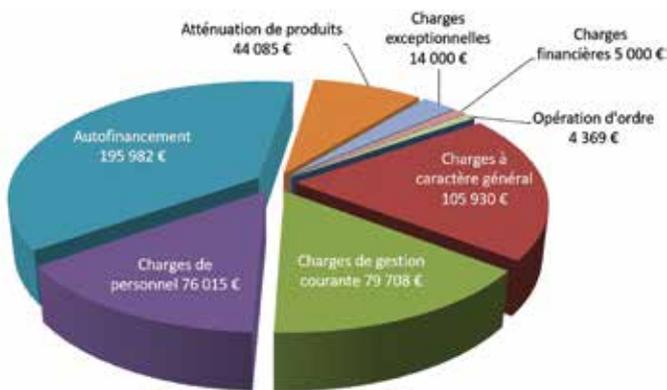
Budget municipal

Le Budget Primitif 2022, voté à l'unanimité par votre Conseil Municipal lors de la séance du 13 avril 2022, s'établit comme suit :

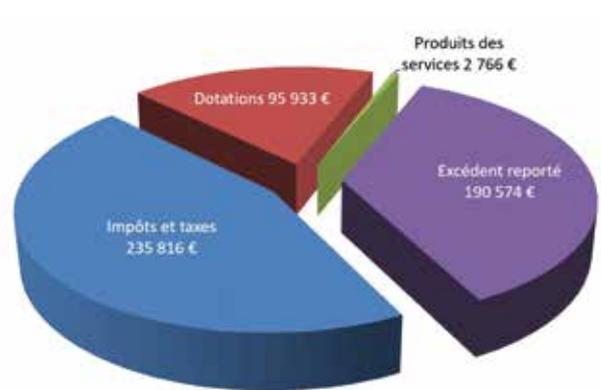
Fonctionnement :	Dépenses : 525 089€ Recettes : 525 089€
Investissement :	Dépenses : 358 460€ Recettes : 358 460€

FUNCTIONNEMENT

- Dépenses -

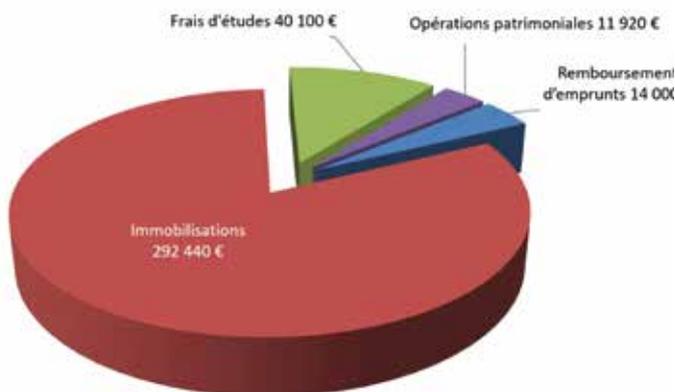


- Recettes -

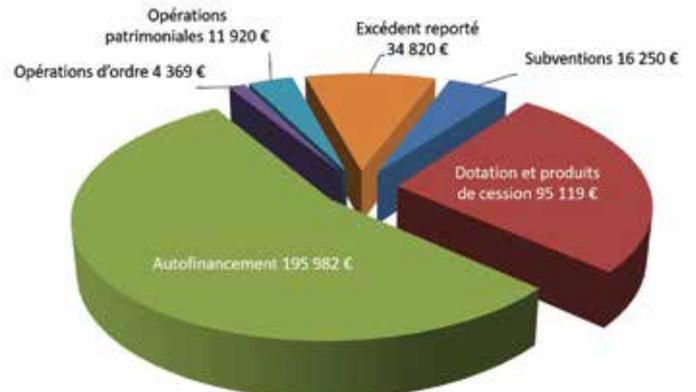


INVESTISSEMENT

- Dépenses -



- Recettes -



Subventions aux associations

■ Association des parents d'élèves « APE 3 villages »	200€
■ Association de chasse « Le Lapin »	100€
■ Chorale « LaDoRé » de Saint-Chaptes	100€
■ Association d'entraide Œcuménique de la Gardonnenque de Brignon	250€
■ La Croix-Rouge Française section d'Uzès	200€



APE /Association des Parents d'Elèves

L'APE « Les 3 villages » pour les écoles de Saint-Dézéry, Castelnau-Valence et Saint-Maurice de Cazeville, et dont les membres ont été élus en septembre dernier pour leur 1^{er} année à la tête de l'association, a eu une année bien chargée !

Après avoir rapidement pris ses marques, une vente de chocolats de Noël a été organisée et a rencontré beaucoup de succès.

L'APE s'est également associée au club taurin de Saint-Maurice à l'occasion du marché de Noël, en tenant le stand repas.

Ces 2 actions ont permis à l'APE d'offrir aux enfants des écoles un goûter et un cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le loto prévu en février dernier a malheureusement dû être annulé en raison de la situation sanitaire.

L'APE a organisé en avril un carnaval avec course de brouettes customisées, parent-enfant. Le soleil ayant été au rendez-vous, les familles présentes ont passé un excellent moment. Rendez-vous en avril 2023 à Saint-Dézéry !

L'APE a organisé des tombolas tout au long de l'année qui ont permis de financer les sorties scolaires des élèves en fin d'année (parc ornithologique pour les classes de Saint-Dézéry).

Enfin pour terminer cette année scolaire, l'APE a organisé le samedi 18 juin la fête des écoles.

Les enfants étaient heureux après 2 ans d'annulation en raison du contexte sanitaire de danser devant les familles et clôturer l'année scolaire de façon festive.

L'APE a offert les animations : château gonflable et maquillage pour les enfants, à l'issue du spectacle.

Un food truck privatisé pour l'occasion a servi plus de 200 repas aux participants.

La soirée festive avec musique s'est passée dans la bonne humeur.

L'APE s'est également mobilisée au début de l'année 2022 pour un événement moins festif. En effet au mois de janvier l'école de Saint-Dézéry a été

informée du projet de fermeture de classe pour la rentrée 2022-2023, entraînant de fait une augmentation des effectifs dans les autres classes, une maîtresse isolée sur le village, des investissements de fonds publics dans l'école perdus. Cette situation étant intolérable pour l'APE, un collectif de parents d'élèves élus et des membres APE a rencontré l'Inspection Académique, ont eu lieu également des échanges avec

Monsieur le Maire et le lancement d'une pétition dans les villages... A la demande des parents, un blocage de l'école a été décidé avec couverture médiatique (radio, presse locale) et appel de l'Inspection Académique sur place.

Finalement l'Inspection Académique a suspendu le projet de fermeture de classe. La classe est sauvée pour la rentrée 2022-2023, néanmoins nous restons vigilantes pour les années à venir.

L'APE tient à remercier les mairies des 3 villages pour leur bienveillance à son égard et l'aide apportée tout au long de l'année et particulièrement Monsieur le Maire de Saint-Dézéry pour son important soutien contre la fermeture de classe.

Merci aux riverains qui ont soutenu la pétition et contribué à sauver la classe pour la rentrée.

Merci aux membres APE pour leur investissement.

Merci aux généreux donateurs pour les tombolas.

Merci aux parents et aux bénévoles.

Merci pour nos enfants !

L'APE précise être toujours en recherche de bénévoles même sur un temps limité pour l'année scolaire à venir. Le renouvellement du bureau interviendra en septembre.

A venir ! (Programme sous réserve d'autorisations et de présence de bénévoles) :

- septembre 2022 renouvellement du bureau de l'APE,
- décembre 2022 festivités de Noël,
- février 2023 loto,
- avril 2023 carnaval,
- juin 2023 fête des écoles

Sonia Grau

Présidente APE

Pour nous rejoindre ou obtenir des informations :

- Facebook « ape lestroisvillages »
- mail : lestroisvillagesape@gmail.com



Fête des écoles



Blocage de l'école de Saint-Dézéry



Carnaval et course de brouettes

Kimie et Marlone Alvarez

A l'honneur dans cet article, deux danseurs de talent de Saint-Dézéry : Marlone et Kimie Alvarez, respectivement âgés de 19 et 15 ans.

Marlone a commencé à danser à l'âge de 6 ans. Deux ans après avoir découvert un film sur le Breaking, il commence à s'exercer dans cette discipline. De son côté sa petite sœur qui a toujours dansé, le rejoint à l'âge de 9 ans.

Ils font tous les deux partie du groupe *Immigrandz*, fondé en 2006 et basé à Bordeaux.

Ils s'entraînent quotidiennement. Et surtout individuellement car l'originalité et la créativité sont des critères très importants dans cette discipline.



Le lien frère-sœur qui les unit est une réelle force pour eux. Ils échangent et se soutiennent au quotidien, au niveau de la danse mais aussi dans la vie de tous les jours. Et cela leur permet d'élaborer des stratégies en compétition. C'est un lien rare et très fort qui est une réelle force pour ces athlètes.

Ces deux parcours entremêlés autour du Breaking est l'histoire de toute une famille. Des milliers de kilomètres parcourus à travers la France et l'Europe. Un soutien sans faille de leurs parents, présents à chaque étape, pour leur permettre de réussir dans cette discipline qu'ils aiment et qui les anime.

Ces jeunes sportifs sont très reconnaissants envers leurs parents pour leur soutien et leur investissement.

Tous ces efforts n'ont pas été vains car en 2020, Marlone remporte la sélection et intègre l'équipe de France et Kimie, alors en espoir, intègre elle aussi l'équipe de France grâce aux victoires obtenues en compétitions. En 2021 elle devient championne de France de - 16 ans et en 2022 Marlone est devenu vice-champion de France sénior.

Ces danseurs gardent leur place en équipe de France en tant que sportifs de haut niveau officiels, reconnus auprès du ministère des sports.

Une équipe composée d'une quinzaine de danseurs de 15 à 34 ans. Dont une autre fratrie, du même âge, originaire de Saint Etienne et amis de Marlone et Kimie.

Ils vont avoir la chance de participer en Novembre au Red Bull BC One à New-York qui est la compétition la plus prestigieuse dans le Breaking.

Et au championnat du monde organisé cette année à Pékin.

En 2022 en plus de leur parcours national remarquable, Kimie et

Marlone ont été mis sur le devant de la scène Breaking internationale puisque Kimie a été sélectionnée dans la line up parmi les 12 meilleures danseuses du monde !

Et Marlone classé dans les 12 meilleurs danseurs du monde chez les hommes !

Une annonce « haute en émotion » d'autant qu'ils réalisent l'exploit d'être les premiers frère et sœur à réussir un tel classement.

Consécration ultime pour tout athlète français : le journal sportif « L'Equipe » les a mis à l'honneur le 17 juin 2022 dans un article relatant leur parcours depuis leurs débuts dans le calme de la campagne gardoise jusqu'à leur consécration sur les scènes internationales, le tout illustré par de photos de Marlone et Kimie en démonstration sur la place du Griffes de Saint-Dézéry !

Leurs objectifs 2023 ? Être sélectionnés pour les Jeux Olympiques 2024 à Paris. Cette sélection se fera sur plusieurs compétitions en 2022 et 2023. Pour le moment les représentants Français de Breaking ne sont pas encore connus.

La Mairie de Saint-Dézéry est fière de les soutenir financièrement dans ce magnifique projet en leur accordant une subvention jusqu'aux sélections pour les JO.

Enfin l'objectif ultime reste de gagner un maximum de compétitions internationales afin de devenir les numéros un et une de la discipline.

Nous leur souhaitons que ces rêves se réalisent et qu'ils portent haut les couleurs de Saint-Dézéry dans le monde entier !



Emotion au moment de l'annonce de la qualification pour le Red Bull BC One de New-York

Crédit photos : Little Shao

Galizzi TP

Travaux publics - Canalisations
Terrassements - V.R.D. - Carrière

10, rue de l'Égalité
30190 Garrigues Ste-Eulalie

Tél : 04 66 81 20 77
Fax : 04 66 81 24 18
galizzi.seeg@wanadoo.fr

Société Exploitation Etablissement Bonnefille
www.seebtp.fr



TRAVAUX PUBLICS - VRD - POSE DE RÉSEAUX
Électriques - Gaz - Télécom - Eau - Assainissement
TERRASSEMENT PAR ASPIRATION

576, chemin de Faverol - 30380 Saint Christol Les Alès
Tél. 04 66 60 74 05 - Fax 04 66 60 71 91



DÉCOUVREZ L'EXCELLENCE
DE NOTRE SAVOIR-FAIRE!

L'Héritage

90 ANS DE
PASSION!



Désirée

SI LA TENTATION
AVAIT UN NOM...

Les vignerons de Saint Dézéry - 04 66 81 21 31
caveau.stdezery@gmail.com - Route de Saint Chaptes - 30190 Saint Dézéry

Photo: L'actualité de Garrigues Ste-Eulalie - L'actualité de Garrigues Ste-Eulalie

Fontaine
Places parking
Sylvie Coiffure
Rue Louis Antonin
Avenue Raoul Vezol
Avenue Edouard Martin
Centre-ville St-Chaptes
Sylvie Coiffure
☎ 04 66 81 29 00

Place de l'ancienne Mairie 30190 SAINT-CHAPTES



CSI

Cynthia Secrétaire Indépendante

Tél. : 06.18.93.63.89

Mail : 30.cynthiasi@gmail.com

30190 SAINT-DEZERY

SIRET : 514 690 650 00023

Patrick RAMOS

Tuyauteur/Soudeur
31.a.ramos@gmail.com

SAS A.RAMOS

06.68.00.35.13/Administratif 06.18.93.63.89

10, Route de Saint-Chaptes
30190 SAINT-DEZERY

Maître Nageur

Cours • Leçons individuelles • Stages

Coach Sportif - Préparateur physique

Moniteur Tennis - Entraîneur Football

Animations diverses, anniversaire,
fête, soirée, spectacle, tous sports

06 81 89 85 91

www.sportOsoleil.fr • vincent.rischmann@orange.fr

Edition • Impression • Signalétique

VR Communication
www.vrcommunication.fr

- Affiches, tracts, flyers, dépliants, etc
- Impression tous supports papier
- Brochures, chemises, magazines...

Tél. 06 81 89 85 91 vrcommunication30@gmail.com
113, Chemin du Grimoux - 30140 BOISSET ET GAUJAC

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement tous les annonceurs publicitaires pour leur confiance et leur fidélité, tout particulièrement dans le contexte économique actuel très difficile. Sans eux, ce journal municipal, support d'informations de votre commune, ne pourrait pas exister. Ils sont tous acteurs de l'économie locale : commerçants, artisans, entrepreneurs, et nous vous invitons à utiliser leurs services. Lorsque vous les rencontrerez, faites leur savoir que vous avez remarqué leur visuel dans le journal de Saint-Dézéry : une belle façon de les remercier pour leur participation.